

# Projet 1.

## Collecte des Eaux Pluviales

### (Direction Générale de l'Hydraulique)

#### 1.1. Introduction

La collecte des eaux pluviales au Maroc est une expérience très ancienne, utilisée pour assurer les besoins de première nécessité dans les zones dépourvues en ressources en eau souterraine et pour faire face aux déficits en eau pendant les saisons sèches. Cette catégorie de ressources peut jouer un rôle important dans la balance de l'offre et de la demande en eau, compte tenu du contexte de rareté des ressources en eau qui s'est déjà installé dans plusieurs régions du Maroc.

Le système de collecte des eaux pluviales comprend essentiellement :

- ✓ un moyen de collecte (habituellement le toit, impluvium naturel ou aménagé) ;
- ✓ un moyen de transport de l'eau (gouttières, tuyaux de descente d'eau, tuyauterie, canal...etc.) ;
- ✓ un dispositif de filtrage de l'eau et/ou décantation ;
- ✓ un réservoir de stockage ou une cuve eau de pluie ;
- ✓ un système de distillation de l'eau collectée.

#### 1.2. But et objectifs

Le projet a pour objectifs l'implantation et la réalisation de réservoirs enterrés ou en surface pour la récupération et le stockage des eaux pluviales dans plusieurs bassins du Maroc.

Les eaux collectées serviront pour la satisfaction des besoins :

- ✓ de l'alimentation en eau potable urbaine (villes intérieures) et rurale ;
- ✓ domestiques ;
- ✓ agricoles ;
- ✓ de l'arrosage des espaces verts et de la forêt;
- ✓ de la recharge artificielle des nappes ;
- ✓ etc.

La mise en place de ces ouvrages devra aussi être accompagnée par la sensibilisation et la formation de la population concernée à la collecte des eaux pluviales pour la satisfaction de leurs besoins en eau et pour pérenniser les ouvrages de collecte (de ces eaux).

#### 1.3. Relations aux priorités du développement durable du pays

La stratégie nationale de l'eau du Maroc, le Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique et le Plan National de Lutte contre les Inondations ont placé la collecte des eaux pluviales comme une des priorités de mobilisation des ressources en eau non conventionnelles au niveau national, notamment dans les bassins déficitaires du pays (Oum Er Rbiaâ, Bou Regreg, Tensift, Souss, etc).

#### 1.4. Résultats attendus du projet

Les principaux impacts attendus du Plan National de Collecte des Eaux Pluviales sont:

- ✓ valorisation des eaux pluviales ;

- ✓ garantie d'une ressource d'approvisionnement en eau alternative, notamment en périodes de sécheresse ;
- ✓ économie de l'eau conventionnelle ;
- ✓ lutte contre la pauvreté ;
- ✓ préservation des sols contre l'érosion par des eaux de pluie;
- ✓ etc.

Le principal message véhiculé par le projet est la valorisation maximale des eaux pluviales en vue de satisfaire les besoins en eau de la population des bassins déficitaires.

### **1.5. Portée du projet et la mise en œuvre possibles**

Le Plan d'Action National pour la Collecte des Eaux Pluviales a une portée nationale, car il concerne plusieurs bassins importants du Maroc (Oum Er Rbiaâ, Bou Regreg, Tensift, Souss, etc), occupant une superficie de plusieurs dizaines de milliers de km<sup>2</sup> et contenant une population de plusieurs millions d'habitants.

### **1.6. Calendrier**

Le Plan d'Action National pour la Collecte des Eaux Pluviales concerne la période comprise entre 2008 et 2030 (correspondant à la durée de la stratégie nationale de l'eau).

### **1.7. Budget**

Le coût global du Plan National de Collecte des Eaux Pluviales s'élève à 50 millions de DH (MDH), réparti comme ci-dessous :

- coût d'acquisition du Matériel: 25 MDH ;
- coût d'installation du matériel: 5 MDH ;
- coût d'exploitation (annuels sur 10 ans) : 5 MDH ;
- coût de maintenance (annuels sur 10 ans) : 5 MDH ;
- coût de renouvellement : 10 MDH.

### **1.8. Mesure et évaluation**

L'évaluation de ce projet concerne :

- le nombre d'ouvrages de collecte des eaux pluviales réalisés ;
- le nombre de millions de m<sup>3</sup> d'eau pluviale mobilisée par an ;
- le nombre de millions de m<sup>3</sup> d'eau conventionnelle économisés par an ;
- le nombre d'habitants bénéficiant du projet ;
- le degré d'amélioration du niveau de la population ayant bénéficié du projet ;
- le degré d'amélioration de la santé de la population ayant bénéficié du projet ;
- etc.

### **1.9. Complications possibles et défis**

Les défis du projet concernent notamment :

- la disponibilité de l'eau pluviale en quantité suffisante ;
- la disponibilité des financements.

### **1.10. Responsabilités et coordination**

La responsabilité du projet est assurée par le département de l'eau du ministère des énergies, des mines, de l'eau et de l'environnement (MEMEE). Sa mise en œuvre est assurée les Agences des Bassins Hydrauliques concernées.

Les partenaires du projet sont :

- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime ;
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ;
- Département des eaux et forêts.